

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2020
CO 028 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN (arrivée 19h35), Martine PINGAT CHANEY, Philippe BRUNIAUX, Hubert DELACROIX (arrivée 19h58), Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR (départ 22h), Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT (arrivée 19h56), Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Daniel BERTOCCHI, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUY (arrivée 20h09), Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE (arrivée 20h02), Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, René BERNARD, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Marie-Odile FOYET (arrivée 19h49).

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 63
Votants : 75

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET (Vice-Président) à Jacques FAIVRE, Christine CHATEAU à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, François BOUVERET à Bernard BRUNEL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Catherine CATHENOZ à Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), André JOURD'HUI à Dominique BONNET (Vice-Président), Danièle CARDON à Christelle MORBOIS, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Gérard MATHIEU à Patrice VILLALONGA, soit 12 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET soit 2 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT (arrivée 20h07), Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Daniel BARBE Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Bernard AMIENS (départ 21h35), Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Frédéric LAMBERT, Hubert MOTTET, Patrick MONTEVECCHIO.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Anne DE ZAN, André PROST, Florent GAILLARD, Robert MOUGET, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Françoise WEBER, Odile FAIVRE, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

Convocation faite le : 19 février 2020

Objet : Avenant à la convention générale du programme LEADER.

La Communauté de Communes est la structure juridique porteuse du Groupe d'Action Locale Arbois Poligny Salins Cœur du Jura qui gère le programme LEADER.

Une convention générale, signée entre la Communauté de Communes, la Région Bourgogne Franche Comté (l'autorité de gestion), et l'Agence de Service et de Paiement (l'organisme payeur) a été signée le 10 octobre 2017.

Elle précise notamment la durée du programme.

La Commission Européenne a indiqué par courrier en date du 14 novembre 2018 que les Etats membres peuvent engager le FEADER (fonds européen dont dépend le programme LEADER), par conventionnement auprès des bénéficiaires, après le 31 décembre 2020, pour autant que le versement de l'aide par l'organisme payeur intervienne avant le 31 décembre 2023, conformément à l'article 65 §2 du règlement (UE) n° 1303/2013.

Affiché le 5 mars 2020

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 5 mars 2020

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2020
CO 028 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Avenant à la convention générale du programme LEADER.

Ainsi, pour la France, le Comité Technique Transversal a ouvert la possibilité pour les Autorités de gestion de reporter la date limite d'engagement juridique initialement prévue au 31 décembre 2020, mentionnée à l'article 4.6 des conventions relatives à la mise en œuvre du Développement Local mené par des Acteurs Locaux (conventions AG/OP/GAL), au 31 décembre 2022 maximum.

Cette prolongation nécessite un avenant qui a pour objet de modifier la date limite d'engagement juridique et d'adapter les délais de la convention initiale au calendrier de fin de gestion.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / VALIDE l'avenant à la convention générale du programme LEADER permettant de reporter la date limite d'engagement juridique et d'adapter les délais de la convention initiale de fin de gestion ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes, structure porteuse du Groupe d'Action Local Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, ou son représentant au titre du programme LEADER, à signer cet avenant.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président
Jean-François GAILLARD

Michel FRANCONY

